



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

**N°2023-019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 11 avril 2023**

Date de convocation : 04/04/2023

Date d'affichage : 04/04/2023

---

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Procurations : 0

L'an deux mil vingt-trois le mardi 11 avril à 20h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

**Étaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT (s'est retirée à 20h49), Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL (arrivé à 20h47), Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 20h58).

**Étaient absentes excusées** : Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Bernard THIREAU a été élu secrétaire de séance.

**DEVIS TRAVAUX VOIRIE 2023**

Comme chaque année, des travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie sont à prévoir, plusieurs lieux sont à prévoir :

- 1- Voie communale Brielles-sortie bourg : enduit bicouche 142 m<sup>2</sup>
- 2- Voie communale Brielles (Maltière) : enduit bicouche 161 m<sup>2</sup>
- 3- Carrefour de la Rondière : pose canalisation et revêtement bicouche 215 m<sup>2</sup>
- 4- L'Aunay : enduit bicouche 738 m<sup>2</sup>
- 5- Voie communale La Guéhardière : enduit bicouche 1320 m<sup>2</sup>
- 6- Chemin de la Thébaudière : empierrement et revêtement bicouche 810 m<sup>2</sup>
- 7- L'Oresse : empierrement et revêtement bicouche 270 m<sup>2</sup> (partie communale)
- 8- Pavillon rue des sports : reprise de l'entrée de garage
- 9- Point à temps : 7 tonnes

Plusieurs devis ont été réalisés :

|                   | CHAZÉ TP        | SECHÉ           |
|-------------------|-----------------|-----------------|
| Travaux de voirie | 54 655.20 € TTC | 48 071.00 € TTC |

Après débats et échange avec les membres du conseil municipal, après étude et avis de la commission voirie, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SECHÉ, il faudra limiter le montant à 60 000 € TTC, somme budgétée pour 2023.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 8 voix**  
**Contre : 0 voix**  
**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,  
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 avril 2023  
Le Maire, Anthony ROULLIER

  
